

## LA VIE ECONOMIQUE

- [Croissance de 0,4 % pour la France au 4e trimestre](#)
- [Retraite, impôts, gaz... Ce qui change au 1er novembre](#)
- [Chèque énergie, aides au transport... ce qu'il faut retenir des annonces de Macron](#)
- [Carburants : régions et entreprises ne veulent pas compenser les taxes](#)
- [La fréquentation touristique en France franchit une barre symbolique](#)
- [Made in France : 6 entreprises sur 10 voient un impact sur leurs ventes](#)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

- [Aides : l'Accre s'ouvre à tous les entrepreneurs](#)
- [Nicolas Revel \(CNAM\) : « l'objectif est d'ouvrir des dizaines de millions de DMP dans les quatre prochaines années »](#)
- [Aides des comités d'entreprise : l'exécutif renonce à la taxation](#)

## FISCALITE

- [L'Allemagne a livré à la France une liste d'exilés fiscaux](#)
- [Fraude fiscale : Carmignac visé par une enquête du parquet national financier](#)
- [Pour lutter contre la fraude fiscale, le fisc va surveiller les réseaux sociaux](#)
- [La taxe d'habitation a augmenté dans plus de 6 000 villes](#)
- [La taxe foncière a bondi en France](#)

## LA VIE DES ENTREPRISES

- [BNP et Soc Gen dans les 12 banques devant renforcer leur bilan selon la BCE](#)
- [L'hôtellerie assigne Airbnb en justice pour concurrence déloyale](#)
- [Procès UBS : amende de 3,7 milliards d'euros requise, un record en France](#)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

- [Yvelines : les travailleurs clandestins débusqués sur la route](#)
- [La banque JP Morgan investit 30 millions de dollars en Seine-Saint-Denis](#)

## LA VIE DES REGIONS

- [Financement du Grand Paris Express : le Medef dénonce « un très mauvais signal envoyé aux investisseurs »](#)

### **Qu'est-ce que Le.Crible ?**

Le.Crible se propose de trier, dans l'actualité économique, politique, législative et réglementaire, toute information utile, directe et indirecte, en relation avec le recouvrement des cotisations de Sécurité sociale.

Outre le suivi de l'actualité, on trouvera dans Le.Crible les projets de textes en débat. Le but étant de pouvoir se forger une opinion en se fondant sur ces projets, sur les commentaires qu'ils suscitent dans toute leur diversité, dans la presse écrite, télévisée, les journaux en ligne, etc.

Une bibliographie est également proposée, qui signale les différentes sorties de livres, là aussi dans un large éventail, sans esprit partisan.

Chaque sujet est systématiquement accompagné d'un lien Internet vers l'article source. Si ce lien est un plus, les sujets sont cependant rédigés de façon à pouvoir être lus sans que le lecteur soit obligé de se référer à la source.

L'équipe de rédaction étant de taille modeste, la couverture de l'actualité ne sera pas exhaustive. Et la formule sera peaufinée au fil des parutions et des réactions des lecteurs qui se manifesteront auprès du mail suivant : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

## LA VIE ECONOMIQUE

### ● Croissance de 0,4 % pour la France au 4e trimestre

D'après les premières estimations de la **Banque de France** (BdF) dévoilées le 12/11/18, la croissance de la France progresserait de 0,4 % au quatrième trimestre. C'est un rythme identique à celui du troisième trimestre (contre 0,2 % au second trimestre). La BdF indique que les services « *continuent de croître rapidement* », que le bâtiment « *progresses nettement* », mais que l'industrie subit un ralentissement dû principalement à l'automobile. Dans le détail. **La Bdf** : « *La fabrication de produits électriques, informatiques, électroniques et optiques progresse [...] fortement* ». Dans les services « *les activités de publicité, d'information et de conseil sont très dynamiques* ». Par contre « *l'intérim marque une pause* ». **Les prévisions de croissance** pour l'année 2018 dans sa totalité par **l'Insee** et **le FMI** : 1,6 %. **Par le gouvernement** : 1,7 %. Si cela s'avérait, on serait en-deçà de 2017 (qui a vu une progression de 2,2 % en données brutes, de 2,3 % en données corrigées des jours ouvrés).

[https://www.challenges.fr/economie/croissance-de-0-4-pour-la-france-au-4e-trimestre\\_625509#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181112](https://www.challenges.fr/economie/croissance-de-0-4-pour-la-france-au-4e-trimestre_625509#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181112)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 12/11/2018, avec AFP)

### ● Retraite, impôts, gaz... Ce qui change au 1er novembre

Tour d'horizon des changements à dater du 01/11/18 :

**01)- Augmentation des pensions Agirc-Arrco.** La hausse est de 0,6 %. C'est la première revalorisation depuis avril 2013. Quant aux retraites de base, la date annuelle d'indexation a été reculée de trois mois, passant du 01/10/18 au 01/01/19. La hausse sera de 0,3 %.

**02)- Augmentation de l'Allocation adulte handicapé (AAH).** Elle connaît une hausse de 41 euros au 01/11/18. Elle passe ainsi de 819 euros à 860 euros. 2019 verra une nouvelle hausse, qui portera l'AAH à 900 euros. C'était une promesse de campagne du candidat Macron. Plus d'un million de personnes sont concernées. L'AAH est versée sous condition de ressources. NB : les associations de défenses des personnes handicapées dénoncent le fait que, au-delà de la hausse annoncée, le plafond des revenus a été remonté par le gouvernement, ce qui entraîne la suppression de l'AAH pour au moins 80 000 allocataires.

**03)- Augmentation des prix du gaz.** Selon la CRE (commission de régulation de l'énergie), il faut compter une hausse moyenne, en novembre, de 5,79 % par rapport à octobre. C'est le septième mois consécutif que les tarifs réglementés du gaz connaissent une augmentation. Les raisons : la hausse des matières premières depuis plusieurs mois, notamment le pétrole et le gaz. Le détail : + 1,9 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson ; + 3,6 % pour ceux qui utilisent le gaz pour la cuisson et l'eau chaude ; + 6 % pour ceux qui se chauffent au gaz. Enfin, la CRE précise que la disparition des tarifs réglementés du gaz devrait intervenir à l'horizon 2023. Ce sera fait par ordonnance.

**04)- Paiement de la taxe d'habitation** (+ la contribution à l'audiovisuel public). Dates limites : 15 novembre pour les paiements non dématérialisés, 20 novembre pour les paiements en ligne (sauf si une autre date figure sur votre avis d'imposition). 2018 marque une première diminution de la taxe d'habitation. Attention : seules les résidences principales sont concernées. La taxe sur l'audiovisuel public ne connaît pas de dégrèvement. Elle est de 139 euros par foyer fiscal en métropole, 89 euros outre-mer.

**05)- Trêve hivernale.** Elle débute le 01/11/18, jusqu'au 31/03/19. A quelques exceptions près, sont suspendues les expulsions de locataires et les coupures d'énergie.

[https://votreargent.lexpress.fr/consommation/retraite-impots-gaz-ce-qui-change-au-1er-novembre\\_2044305.html](https://votreargent.lexpress.fr/consommation/retraite-impots-gaz-ce-qui-change-au-1er-novembre_2044305.html)

(Source : <https://votreargent.lexpress.fr> du 01/11/2018, Aurélie Blondel)

[Retour au sommaire](#)

### ● Chèque énergie, aides au transport... ce qu'il faut retenir des annonces de Macron

Le 06/11/18, le président **Macron** s'est exprimé sur deux mesures : le chèque énergie et l'extension de la défiscalisation de l'aide au transport mise en place dans la région Hauts-de-France à l'ensemble de la France. Pour le chèque énergie, il s'agit de voir comment l'améliorer « *parce qu'on ne peut laisser les gens alors que l'hiver commence dans une situation qui ne permet pas de se chauffer dignement* ». Une étude est en cours. Quant à

la mesure prise dans les Hauts-de-France (donner une aide aux transports aux personnes qui doivent faire plus de 30 kms de déplacement par jour), M. Macron a précisé qu'elle sera bien défiscalisée sur l'ensemble du territoire. Enfin, le président a évoqué plusieurs autres sujets : la violence à l'école, l'armée européenne, l'affaire Benalla et la démission de Nicolas Hulot.

[https://www.challenges.fr/politique/cheque-energie-aides-au-transport-les-annonces-de-macron\\_624237#xtor=EPR-1-\[ChaActu10h\]-20181106](https://www.challenges.fr/politique/cheque-energie-aides-au-transport-les-annonces-de-macron_624237#xtor=EPR-1-[ChaActu10h]-20181106)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 06/11/2018, avec AFP)

#### ● **Carburants : régions et entreprises ne veulent pas compenser les taxes**

Si le président **Macron** entend étendre le dispositif de défiscalisation en place dans les Hauts-de-France sur l'ensemble du territoire, il n'en va pas de même pour les régions, qui ont fait savoir, par l'intermédiaire de l'association **Régions de France**, présidée par Hervé Morin (centriste), qu'elles ne voulaient pas financer des aides au profit de l'État. Pour Régions de France, il n'est pas question d'étendre l'aide aux transports des Hauts-de-France. Pour l'association, c'est à l'État lui-même de financer les mesures d'aides prises face à l'augmentation des carburants. Même son de cloche chez les employeurs, qui sont pénalisés économiquement par la cherté du carburant. **Régions de France** : « *[L'annonce gouvernementale est] très surprenante puisqu'elle revient à demander aux régions de payer alors que c'est l'État qui perçoit les recettes liées à la contribution climat énergie (CCE). [...] La contribution de la CCE à la hausse des prix du carburant est de la seule responsabilité de l'État, qui perçoit par ailleurs des recettes de TVA sur cette fiscalité supplémentaire. [C'est donc à l'État] de financer les mesures palliatives en termes de pouvoir d'achat. Nous demandons qu'il affecte les recettes supplémentaires de TVA au financement d'un dispositif d'aide individuelle sur des populations ciblées* ». De leur côté, **les entreprises** ferment la porte à toutes négociations sur le sujet. Deux raisons à cela : **01)**- Les entreprises contribuent déjà aux transports en commun, avec le versement transports et la prise en charge des abonnements des salariés, les indemnités kilométriques, etc. ; **02)**- Ce sont elles qui supportent en grande partie l'augmentation des taxes. **Patrick Martin**, président délégué du Medef, dans Les Echos : « *Il faut arrêter de considérer que les entreprises sont la réponse à tous les problèmes. Nous sommes totalement opposés à un nouveau prélèvement du type chèque transport* ».

<http://www.lefigaro.fr/conjoncture/2018/11/07/20002-20181107ARTFIG00101-carburants-regions-et-entreprises-ne-veulent-pas-compenser-les-taxes.php>

(Source : [www.lefigaro.fr](http://www.lefigaro.fr) du 07/11/2018, AFP agence)

#### ● **La fréquentation touristique en France franchit une barre symbolique**

Le 07/11/8, **Jean-Baptiste Lemoyne**, secrétaire d'Etat au tourisme, a déclaré au Figaro qu'à la fin de l'année 2018, la France franchira la barre des 90 millions de touristes venus dans l'année dans l'Hexagone, restant ainsi la première destination touristique mondiale. Les recettes, elles, devraient être de l'ordre de 57 milliards d'euros. La tendance à la hausse, qui s'est développée depuis la période post-attentats de 2015, se poursuit. Les chiffres communiqués par le ministère du Tourisme : 84,5 millions de touristes en 2015, 82,7 millions en 2016, 86,9 millions en 2017. Pour rappel : l'objectif du gouvernement est d'atteindre les 100 millions de touristes internationaux en 2020. **M. Lemoyne** a aussi déclaré que les investissements avaient connu une augmentation de 3,2 % en 2017 par rapport à 2016. D'après lui, en 2018, « *la barre des 14 milliards d'euros sera dépassée* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/tourisme/la-frequentation-touristique-franchit-une-barre-symbolique\\_624517#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20181111](https://www.challenges.fr/entreprise/tourisme/la-frequentation-touristique-franchit-une-barre-symbolique_624517#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20181111)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 11/11/2018, avec Reuters)

[Retour au sommaire](#)

#### ● **Made in France : 6 entreprises sur 10 voient un impact sur leurs ventes**

Une enquête publiée lors du salon **MIF Expo**, qui avait lieu du 10 au 12/11/18, révèle que 62 % des entreprises considèrent que le label Made In France est un « *argument clé qui a un impact direct [sur les ventes]* ». Ce constat confirme une enquête réalisée en septembre 2018 par **l'Ifop** pour Pro France, enquête dans laquelle 3 Français sur 4 avaient déclaré

être prêts à « *payer plus cher un produit dont vous savez qu'il a été fabriqué en France* ». **Fabienne Delahaye**, fondatrice et présidente de MIF Expo : « *Cela montre que le consommateur joint le geste à la parole, que cet engouement n'est pas qu'un vœu pieux* ». Avant d'ajouter que cela est visible au niveau du salon même, dont la 7<sup>ème</sup> édition a vu son nombre de visiteurs augmenter, passant de 15 000 à 60 000 ; visiteurs qui achètent des produits sur le salon. Ce qui explique le phénomène des relocalisations ou des rapatriements de fabrication dans l'Hexagone qui a lieu maintenant depuis quelques années. **Mme Delahaye** : « *Ces entreprises qui relocalisent répondent à une demande du consommateur mais il y a également d'autres raisons: cela facilite le contrôle du cahier des charges, permet de protéger plus facilement les idées et les innovations, de réduire les coûts de transport et surtout d'être plus réactif pour répondre à une demande supplémentaire* ».

[https://www.challenges.fr/entreprise/made-in-france-6-entreprises-sur-10-voient-un-impact-624929#xtor=EPR-5-\[ChaTopsWE\]-20181111](https://www.challenges.fr/entreprise/made-in-france-6-entreprises-sur-10-voient-un-impact-624929#xtor=EPR-5-[ChaTopsWE]-20181111)

(Source : [www.challenges.fr](http://www.challenges.fr) du 11/11/2018, Valérie Xandry)

## COTISATIONS SECURITE SOCIALE

### ● Aides : l'Accre s'ouvre à tous les entrepreneurs

En 2019, l'Accre (aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprise) va connaître une évolution. Pour rappel, l'Accre donne droit à une exonération de charges sociales durant les douze premiers mois d'activité. Sous certaines conditions, elle sera ouverte à tous les entrepreneurs. Elle s'appellera alors « *exonération de début d'activité de création ou reprise d'entreprise* ». Cette mesure est intégrée au PLFSS (projet de loi de financement de la Sécurité sociale). **Morgan Jacquot**, membre du BGE, réseau d'aide à la création et au développement d'entreprise, explique que le dispositif, s'il reste le même qu'actuellement, est élargi. **Maître Sassi**, avocat fiscaliste, a déclaré pour sa part que le dispositif allait s'étendre à tous, non plus uniquement aux demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, aux bénéficiaires du RSA et aux jeunes de 18 à 25 ans : « *La condition d'inscription à Pôle emploi est levée. Cela relève finalement plus de l'amélioration et de la correction d'un bug que d'une nouvelle mesure* ». L'Accre concerne actuellement 250 000 bénéficiaires (source Bercy). A terme, avec l'extension, on passerait à 350 000 bénéficiaires. **M. Jacquot** : « *Le piège étant que l'exonération soit sollicitée par des structures avec un faible taux d'activité, ce qui multiplierait les petites structures* ». L'exonération concernera toujours les charges sociales sur un an. **M. Jacquot** : « *Une année blanche, avec une possibilité d'extension sur trois ans pour les microentreprises. Le tout avec un plafond de 40.000 euros de revenus sur l'année précédant la demande* ». En cas de revenus inférieurs à 30 000 euros, l'exonération sera totale, et dégressive entre 30 000 et 40 000 euros. Selon le PLFSS 2019, l'aide sera étendue aussi aux travailleurs indépendants, créateurs ou repreneurs d'entreprises soumises au régime des micro-bénéfices agricoles. « *Comme les microentreprises, ces dernières ont la possibilité de bénéficier de l'exonération sur trois ans* ». **Les exonérations** : elles concernent l'assurance-maladie, la maternité, le décès, l'invalidité, les prestations familiales, l'assurance-vieillesse. La CSG-CRDS, la contribution à la formation professionnelle, la CURPS (contribution aux unions régionales des professionnels de santé) pour les professionnels de santé et la retraite complémentaire obligatoire pour les artisans et commerçants, restent à la charge de l'entrepreneur.

<https://business.lesechos.fr/entrepreneurs/aides-reseaux/0302412639580-aides-l-accre-s-ouvre-a-tous-les-entrepreneurs-324723.php?xtor=EPR-21-%255Bentrepreneurs%255D-20181108-%255BProv%255D-1413980>

(Source : <https://business.lesechos.fr> du 08/11/2018, Fabrice Michelier)

[Retour au sommaire](#)

### ● Nicolas Revel (CNAM) : « l'objectif est d'ouvrir des dizaines de millions de DMP dans les quatre prochaines années »

Le 06/11/18, **Agnès Buzyn**, ministre de la Santé, a annoncé la généralisation du DMP (dossier médical partagé). Neuf territoires pilotes ont expérimenté le DMP depuis 18 mois maintenant. **Nicolas Revel**, directeur général de la CNAM (caisse nationale d'Assurance maladie) a expliqué que, dix ans après le lancement du DMP, seuls 500 000 DMP avaient

été ouverts et que seule la moitié contenait une information médicale. Pour lui, il était donc nécessaire de faciliter l'ouverture d'un DMP. Comment ? En multipliant les possibilités. Ainsi, avec les médecins, les patients eux-mêmes peuvent maintenant ouvrir leur DMP. Peuvent aussi le faire la caisse primaire dont dépendent les assurés et les pharmacies. **M. Revel** souhaite même que les infirmières libérales puissent le faire. La décision n'est cependant pas encore prise, car elle dépend des négociations en cours. Pour M. Revel, la multiplication des possibilités d'ouverture d'un DMP devrait aider à une montée en charge rapide. Aujourd'hui, près de 8 000 pharmacies sont équipées pour ouvrir des DMP, et « *plus d'une centaine de plus s'équipent chaque jour* ». Actuellement, ce sont près de 100 000 DMP qui sont créés chaque semaine, « *alors que la campagne nationale n'est pas encore lancée* ». L'objectif : ouvrir des dizaines de millions de DMP dans les quatre ans à venir.

[https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/11/06/nicolas-revel-cnam-lobjectif-est-douvrir-des-dizaines-de-millions-de-dmp-dans-les-quatre-prochaines-annees-862506?xtor=EPR-6-%5BNL\\_flash%5D-20181106&utm\\_campaign=NL\\_flashinfo&utm\\_source=qdm&utm\\_content=20181106&utm\\_medium=newsletter](https://www.lequotidiendumedecin.fr/actualites/article/2018/11/06/nicolas-revel-cnam-lobjectif-est-douvrir-des-dizaines-de-millions-de-dmp-dans-les-quatre-prochaines-annees-862506?xtor=EPR-6-%5BNL_flash%5D-20181106&utm_campaign=NL_flashinfo&utm_source=qdm&utm_content=20181106&utm_medium=newsletter)

(Source : [www.lequotidiendumedecin.fr](http://www.lequotidiendumedecin.fr) du 06/11/2018, Loan Tranthimy et Martin Dumas Primbault)

#### ● Aides des comités d'entreprise : l'exécutif renonce à la taxation

Le 06/11/18, **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a annoncé que les aides des comités d'entreprise aux salariés ne seraient finalement pas taxées. **M. Darmanin** : « *Ce que nous souhaitons, ce n'est pas taxer. Il faut arrêter la folie de la taxation* ». Cela met fin à l'amendement déposé par **Paul Christophe** (UDI) qui allait, dans le cadre du PLFSS 2019, dans le sens d'une taxation, amendement qui avait engendré un sous-amendement de M. Darmanin qui avait ajouté à la liste de M. Christophe, les chèques-vacances dans les entreprises de plus de 50 salariés. Devant les diverses réactions hostiles, notamment des syndicats qui ont tous dénoncé cette taxation, le gouvernement a fait marche arrière. **M. Christophe** : « *Jamais nous n'avons voulu taxer qui que ce soit, contrairement à ce que j'ai pu lire, ici et là. Cet amendement n'aurait pas été voté sans l'engagement formel du ministre des comptes publics de "ne pas faire de perdant". Devant la polémique introduite alors même que la concertation est engagée pour respecter ce principe, il semble plus sage d'annuler l'amendement* ».

[https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/11/07/aides-des-comites-d-entreprise-l-executif-renonce-a-la-taxation\\_5379942\\_823448.html](https://www.lemonde.fr/politique/article/2018/11/07/aides-des-comites-d-entreprise-l-executif-renonce-a-la-taxation_5379942_823448.html)

(Source : [www.lemonde.fr](http://www.lemonde.fr) du 07/11/2018, Bertrand Bissuel)

### FISCALITE

#### ● L'Allemagne a livré à la France une liste d'exilés fiscaux

En septembre 2018, la BKA (police judiciaire fédérale allemande) a transmis à l'administration fiscale française une liste de noms de plus de 1 000 Français exilés fiscaux. Cette liste provient des Panama Papers. Depuis qu'a éclaté l'affaire des Panama Papers, en avril 2016, le PNF (parquet national financier) a ouvert des enquêtes pénales visant « *26 cibles françaises* » qu'il soupçonne de fraude fiscale. Pour rappel, les Panama Papers, c'est la révélation par la presse internationale d'un vaste système d'évasion fiscale mis en place par un cabinet d'avocats panaméens : Mossack Fonseca.

[https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-allemande-a-livre-a-la-france-une-liste-d-exiles-fiscaux\\_2045972.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/l-allemande-a-livre-a-la-france-une-liste-d-exiles-fiscaux_2045972.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 02/11/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● Fraude fiscale : Carmignac visé par une enquête du parquet national financier

Carmignac Gestion, gérants d'actifs français et l'un des leaders européens (60 milliards d'euros d'encours) est visé par une enquête préliminaire du PNF (parquet national financier). Motif : fraude fiscale et blanchiment de fraude fiscale. L'administration fiscale a porté plainte il y a 16 mois. **Me Jean Tamalet**, avocat de Carmignac Gestion, a déclaré que l'enquête concernait le mode de rémunération passé de certains de ses cadres, sous formes de dividendes et non de salaires, qu'elle ne concernait « *en rien la gestion des actifs des clients* ».

de Carmignac ». **Le Monde** : « L'enquête du PNF concerne notamment le mode de rémunération de certains de ses cadres, par le biais de montages financiers passant par le Luxembourg, où la société a implanté une filiale. Le fisc français conteste le choix de l'entreprise de payer ces salariés en dividendes, dans un pays à la fiscalité avantageuse, plutôt qu'en salaire afin de réduire leur charge d'impôts ». Me Tamalet a indiqué que Carmignac a subi un redressement fiscal qui a été totalement réglé, et ce même si ce redressement fait l'objet d'un recours toujours en cours de traitement.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/fraude-fiscale-carmignac-vise-par-une-enquete-du-parquet-national-financier-796626.html#xtor=EPR-2-\[banque-industrie-financiere\]-20181107](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/fraude-fiscale-carmignac-vise-par-une-enquete-du-parquet-national-financier-796626.html#xtor=EPR-2-[banque-industrie-financiere]-20181107)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 07/11/2018, avec agences)

#### ● Pour lutter contre la fraude fiscale, le fisc va surveiller les réseaux sociaux

**Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, a annoncé dans l'émission Capital du 10/11/18, de M6, qu'afin de lutter contre la fraude fiscale, l'administration fiscale allait surveiller les réseaux sociaux. **M. Darmanin** : « Il y aura la permissivité de constater que si vous vous faites prendre en photo (...) de nombreuses fois, avec une voiture de luxe alors que vous n'avez pas les moyens de le faire, peut-être que c'est votre cousin ou votre copine qui vous l'a prêtée, ou peut-être pas ». Conséquence : « Ce sont vos comptes personnels qui seront regardés par expérimentation, [ces derniers étant] souvent publics ». Déjà, en septembre dernier, le ministre avait expliqué que le fisc pourrait se servir de la surveillance des réseaux sociaux pour détecter la fraude à la résidence fiscale. Début des opérations « sans doute au début de l'année prochaine ». Une mesure qui fait partie des mesures de la loi contre la fraude fiscale, adoptée le mois dernier au Parlement. Son but : doter l'Etat de plus de moyens pour combattre toutes les formes de fraudes, entre autres (en plus de la surveillance des réseaux sociaux) par la mise en place d'une police fiscale, par des sanctions étoffées, par le renforcement de la possibilité de rendre publics les noms des fraudeurs et par le desserrement du « verrou de Bercy » (qui confère au fisc le monopole des poursuites).

[https://www.latribune.fr/economie/france/pour-lutter-contre-la-fraude-fiscale-le-fisc-va-surveiller-les-reseaux-sociaux-797057.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181112](https://www.latribune.fr/economie/france/pour-lutter-contre-la-fraude-fiscale-le-fisc-va-surveiller-les-reseaux-sociaux-797057.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181112)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/11/2018)

#### ● La taxe d'habitation a augmenté dans plus de 6 000 villes

D'après Le Figaro, plus de 6 000 communes françaises ont augmenté leur taxe d'habitation (une ville sur six). Parmi ces villes, 55 villes de plus de 10 000 habitants : Chantilly, Rambouillet, Sceaux. La conséquence : de nombreux contribuables ne bénéficieront pas de la baisse de 30 % de la taxe d'habitation instaurée par le gouvernement. **Gérald Darmanin**, ministre des Comptes publics, remarque cependant que c'est moins qu'en 2017, où 7 300 communes avaient revu leur taxe d'habitation à la hausse. De même, toujours selon le ministre, la hausse moyenne est moins forte : 0,49 point, contre 0,73 point en 2017. **M. Darmanin** : « C'est la preuve que l'immense majorité des élus a confiance dans le gouvernement pour leur verser la compensation à l'euro près à laquelle nous nous sommes engagés. Nous avons laissé aux communes la liberté de fixer leur taux, comme les maires le demandaient ».

[https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-taxe-d-habitation-a-augmente-dans-55-grandes-villes\\_2039444.html](https://lexpansion.lexpress.fr/actualite-economique/la-taxe-d-habitation-a-augmente-dans-55-grandes-villes_2039444.html)

(Source : <https://lexpansion.lexpress.fr> du 11/10/2018, avec AFP)

[Retour au sommaire](#)

#### ● La taxe foncière a bondi en France

Outre la hausse de la taxe d'habitation dans certaines villes (cf. article précédent), la taxe foncière a connu des augmentations dans certaines villes. D'une manière générale, la taxe foncière a augmenté en moyenne de 11,71 % entre 2012 et 2017 (cinq fois plus que l'inflation, huit fois plus que les loyers, d'après l'union nationale des propriétaires immobiliers (UNPI)). En 2018, 13 000 communes l'ont encore augmenté. **Les sept villes où la taxe a connu la plus forte hausse : 01)-** Nice (+ 19,32 %), **02)-** Villeurbanne (+ 10,90 %), **03)-**

Limoges (+ 4,23 %), **04**- Mulhouse (4,02 %), **05**- Vitry-sur-Seine (+ 3,58 %), **06**- Rennes (+ 3,37 %), **07**- Perpignan (+ 3,15 %). **Celles où la taxe a baissé** : Roubaix (- 2,95 %), Tourcoing (- 2,87 %). **Pierre Hotuz**, directeur de l'UNPI : « *Les maires se rattrapent sur d'autres petites taxes locales, la taxe Gemapi sur les inondations, la taxe d'équipement, la taxe d'habitation sur les locaux vacants, la taxe d'habitation sur les résidences secondaires... [L'UNPI dénonce] la multiplication des taxes additionnelles sous des taux en apparence faible, des taux qui accumulés bout à bout, risquent d'augmenter de manière significative cette taxe foncière* ».

[https://votreargent.lexpress.fr/impots/la-taxe-fonciere-a-bondi-en-france\\_2044646.html](https://votreargent.lexpress.fr/impots/la-taxe-fonciere-a-bondi-en-france_2044646.html)

(Source : <https://votreargent.lexpress.fr> du 27/10/2018, Ghizlaine Badri)

## LA VIE DES ENTREPRISES

### ● **BNP et Soc Gen dans les 12 banques devant renforcer leur bilan selon la BCE**

Le 02/11/18, l'**ABE** (autorité bancaire européenne) a publié les résultats des stress tests effectués pour le compte de la BCE (banque centrale européenne). Il en ressort que 12 banques verraient leurs fonds propres tomber en-dessous du seuil des 9 % en cas de scénarios extrêmes, c'est-à-dire une sévère récession accompagnée de turbulences sur les marchés. La moyenne de la zone euro est de 9,9 %. Ce qui signifie qu'elles doivent renforcer leurs capitaux. Parmi ces banques, trois françaises : **Société Générale** (7,61 %), **La Banque Postale** (8,22 %) et **BNP Paribas** (8,64 %). **Luis de Guindos**, vice-président de la BCE : « *Les banques avec des ratios de fonds propres "durs" inférieurs à 9% dans le scénario extrême présentent une position de capital plus faible, bien qu'encore satisfaisante. Ces 12 entités, représentant quasiment 40% des actifs totaux du secteur [en zone euro], devraient accroître leur solidité et renforcer leurs positions de capital pour faire face aux défis à venir et seront en conséquence surveillées attentivement* ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/bnp-et-soc-gen-dans-les-12-banques-devant-renforcer-leur-bilan-selon-la-bce-796409.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181106](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/bnp-et-soc-gen-dans-les-12-banques-devant-renforcer-leur-bilan-selon-la-bce-796409.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181106)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 06/11/2018, Delphine Cuny)

### ● **L'hôtellerie assigne Airbnb en justice pour concurrence déloyale**

Le 05/11/18, l'**Umih** (union des métiers et des industries de l'hôtellerie) a déclaré avoir assigné **Airbnb** pour « *concurrence déloyale* » devant le tribunal de commerce de Paris. Pourquoi ? Parce qu'Airbnb ne retirerait pas les annonces dépassant le plafond de 120 nuitées et ne publierait pas le numéro d'enregistrement des biens, ce qui est obligatoire dans certaines villes. **L'Umih** : « *Plus qu'être un drame financier dont les conséquences sont dangereuses pour la profession et pour l'intérêt économique de l'Etat français, l'impunité dont Airbnb bénéficie est insupportable pour la collectivité des hôteliers* ». **Airbnb** : « *Nous ne sommes (...) pas surpris de cette nouvelle tentative des lobbies hôteliers français, qui suit une longue série d'actions en justice - toutes infructueuses. [...] Alors que les hôtels français sont plus fréquentés et plus chers que jamais, les lobbies hôteliers continuent à protéger leurs intérêts et à tenter de restreindre les droits des Français de bénéficier également du tourisme* ». Première audience le 14/02/2019. L'Umih demande 143 euros de préjudice moral « *à titre symbolique* ». Pour rappel, en juin 2018, Airbnb s'est engagé auprès du gouvernement à prendre des mesures d'ici le 01/01/19 pour empêcher les annonces illégales, notamment en bloquant les annonces dépassant les 120 nuitées.

[https://www.latribune.fr/depeches/reuters/KCN1NA2NH/l-hotellerie-assigne-airbnb-en-justice-pour-concurrence-deloyale.html#xtor=EPR-2-\[l-actu-du-jour\]-20181106](https://www.latribune.fr/depeches/reuters/KCN1NA2NH/l-hotellerie-assigne-airbnb-en-justice-pour-concurrence-deloyale.html#xtor=EPR-2-[l-actu-du-jour]-20181106)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 06/11/2018, Simon Carraud, édité par Danielle Rouquié)

[Retour au sommaire](#)

### ● **Procès UBS : amende de 3,7 milliards d'euros requise, un record en France**

Le 08/11/18, le parquet national financier (PNF) a requis 3,7 milliards d'euros contre la banque suisse UBS, traduite devant la justice française, à Paris, pour démarchage illicite de clients français et blanchiment aggravé de fraude fiscale. Pour sa part, l'Etat a réclamé à UBS 1,6 milliard d'euros de dommages et intérêts. Ont aussi été requises une amende de 15 milliards d'euros contre UBS France, ainsi que des peines de 6 à 24 mois de prison avec

sursis et des amendes allant de 50 000 à 500 000 euros contre six des anciens dirigeants et anciens cadres d'UBS. **Eric Russo**, procureur : « *Les banques méritent d'être poursuivies et sanctionnées à hauteur du préjudice [subi par la société]* ». Réaction d'UBS : « *Le PNF n'a pas donné de détails sur le calcul irrationnel de ces montants. [...] L'amende requise contre UBS AG résulte d'une approche simpliste prenant en compte le montant total des avoirs régularisés par les contribuables français sans aucune preuve des délits incriminés. Ces réquisitions, tout à fait conformes aux conclusions erronées de l'ordonnance de renvoi [...] ne sont pas une surprise, pour UBS, qui conteste vigoureusement cette approche ainsi que plus généralement toute responsabilité pénale dans cette affaire* ». Fin du procès le 15/11.

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/proces-ubs-amende-de-3-7-milliards-d-euros-requise-un-record-en-france-796863.html#xtor=EPR-2-\[banque-industrie-financiere\]-20181112](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/banques-finance/proces-ubs-amende-de-3-7-milliards-d-euros-requise-un-record-en-france-796863.html#xtor=EPR-2-[banque-industrie-financiere]-20181112)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 12/11/2018, Estelle Nguyen)

## LA VIE DES DEPARTEMENTS

### ● Yvelines : les travailleurs clandestins débusqués sur la route

Le 06/11/18, une opération antifraude a été menée par la police, la Cpm et l'Urssaf dans la zone d'activité Sainte-Apolline de Plaisir. L'objectif : découvrir les faux papiers, les travailleurs clandestins et les infractions routières. **Eric Detante**, commandant de police : « *La fraude est un vrai problème qui a un réel impact macroéconomique. Le travail clandestin permet aux patrons indéclicats de tirer leurs marges vers le haut. Les salariés victimes ne cotisent pas et se trouvent floués* ». Résultat : 50 véhicules contrôlés. Ont été découverts trois travailleurs clandestins, un étranger en situation irrégulière, un usage de faux document, une infraction routière. Un homme recherché par la police a été arrêté. Ces opérations sont menées par les **CODAF** (comités opérationnels départementaux antifraude) qui sont placés sous l'autorité du préfet du département et du procureur de la république. Les CODAF regroupent les services de l'Etat et les organismes locaux de protection sociale.

[http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-les-travailleurs-clandestins-debusques-sur-la-route-06-11-2018-7936593.php#xtor=EREC-1481423601-\[NL78\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/yvelines-78/yvelines-les-travailleurs-clandestins-debusques-sur-la-route-06-11-2018-7936593.php#xtor=EREC-1481423601-[NL78]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 06/11/2018, Stéphane Constant)

### ● La banque JP Morgan investit 30 millions de dollars en Seine-Saint-Denis

Le 06/11/18, **Jamie Dimon**, PDG de la banque américaine JP Morgan, s'est exprimé à la Maison des Compagnons du Devoir à Pantin. Il a expliqué que la création d'emploi venait avant tout des entreprises et des associations, pas de l'Etat. Il a annoncé que JP Morgan allait investir principalement en Seine-Saint-Denis, à hauteur de 30 millions de dollars, soit 26 millions d'euros, sur cinq ans. Le but : aider les entrepreneurs et les associations des quartiers défavorisés. L'intérêt de JP Morgan ? **Peter Scher**, directeur International RSE (responsabilité sociétale des entreprises) de JP Morgan : « *Quand la société va bien, les entreprises vont bien et les actionnaires aussi* ». Parmi les entreprises aidées, le cabinet de recrutement Mozaïk RH (300 000 euros pour un objectif de 200 recrutements dans les métiers de l'éco-construction) et l'école numérique montreuilloise Simplon. Les chantiers privilégiés par JP Morgan, qui pousse les entreprises de Seine-Saint-Denis à s'y investir : la création du métro Grand Paris Express et l'organisation des Jeux olympiques de Paris 2024.

**Stéphanie Mestrallet**, vice-présidente Global Philantropy chez JP Morgan : « *Ils ne doivent pas être laissés de côté de ces chantiers qui vont booster l'emploi dans les années à venir* ».

[http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/la-banque-jp-morgan-investit-30-m-en-seine-saint-denis-06-11-2018-7936677.php#xtor=EREC-1481423606-\[NL93\]---\\${ id connect hash}@1](http://www.leparisien.fr/seine-saint-denis-93/la-banque-jp-morgan-investit-30-m-en-seine-saint-denis-06-11-2018-7936677.php#xtor=EREC-1481423606-[NL93]---${ id connect hash}@1)

(Source : [www.leparisien.fr](http://www.leparisien.fr) du 06/11/2018, Héène Haus)

[Retour au sommaire](#)

## LA VIE DES REGIONS

### ● Financement du Grand Paris Express : le Medef dénonce « un très mauvais signal envoyé aux investisseurs »

Le 08/11/18, a été votée par les députés de la commission des finances de l'Assemblée nationale l'obligation pour la région Ile-de-France d'instaurer une taxe additionnelle de séjour de 15 %. « *Une taxe additionnelle régionale de 15% à la taxe de séjour dans la région d'Ile-*

de-France obligatoire qui ne nécessiterait pas de délibération du conseil régional d'Ile-de-France ». L'amendement sera présenté la semaine prochaine pour être adopté (ou non) en séance publique auprès de l'ensemble des députés. **La commission** : « Cette part régionale apparaît d'autant plus soutenable que la taxe de séjour française demeure limitée en comparaison [à] d'autres métropoles européennes. [...] Il s'agirait d'une recette dynamique, [les meublés touristiques type Airbnb ou tout autre] mis en location sur les plateformes de réservation en ligne [étant pris en compte dans le calcul] ». D'après le député **Gilles Carrez**, la SGP (Société du Grand Paris), dont les dépenses tournent aujourd'hui autour des 35 milliards d'euros, pourrait bénéficier ainsi de 160 à 170 millions d'euros supplémentaires. **Les réactions chez les professionnels.** L'**Umih** (union des métiers et des industries de l'hôtellerie) et le **GNC** (groupement national des chaînes) ont relevé une contradiction avec l'engagement du président Macron de ne pas créer de nouvelles taxes venant « pénaliser le pouvoir d'achat ». **Autre amendement** ayant recueilli un avis favorable : l'augmentation de 10 % de la taxe des bureaux situés à Paris et dans les Hauts-de-Seine. Seraient aussi inclus les parkings commerciaux, au même titre que les locaux commerciaux. Ce qui rajouterait 200 à 250 millions d'euros supplémentaires annuels aux 500 millions d'euros que paient déjà les entreprises par an (soit 320 millions d'euros sur les bureaux et les locaux commerciaux, près de 120 via la taxe spéciale d'équipement et environ 70 à travers l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseau). **Jean-Louis Schilansky**, représentant du **Medef** : « Ce grand et beau projet est en train de devenir un puits sans fond ! [Nous faisons face à] une fiscalité instable et en constante augmentation, [c'est] un très mauvais signal envoyé aux investisseurs ». Il voit là « une propension à s'attaquer aux atouts majeurs de notre économie ».

[https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/grand-paris-express-l-assemblee-vote-une-surtaxe-et-augmente-une-autre-taxe-796835.html#xtor=EPR-2-\[industrie-services\]-20181112](https://www.latribune.fr/entreprises-finance/services/transport-logistique/grand-paris-express-l-assemblee-vote-une-surtaxe-et-augmente-une-autre-taxe-796835.html#xtor=EPR-2-[industrie-services]-20181112)

(Source : [www.latribune.fr](http://www.latribune.fr) du 08/11/2018, mis à jour le 12/11/2018, César Armand)

[Retour au sommaire](#)

**Le.Crible, la lettre d'information hebdomadaire de l'Urssaf Ile-de-France.** En ligne tous les mardis  
Directeur de publication : Didier Malric  
Rédacteur en chef : Eric Tessier  
Contact : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous ne désirez plus recevoir cette newsletter, merci d'envoyer un mail à l'adresse suivante : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

A l'inverse, si vous n'êtes pas abonné(e) et désirez l'être, merci d'envoyer un mail à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)

Si vous êtes abonné(e) et changez d'adresse électronique, et si vous souhaitez rester abonné(e), merci d'envoyer votre nouvelle adresse électronique à la même adresse : [eric.tessier@urssaf.fr](mailto:eric.tessier@urssaf.fr)